



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°19/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	16
Pour	16
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le vingt-huit juin à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents : Monsieur Charles de COURSON et Madame Joëlle VASSEUR
Messieurs Alain BIAUX, Roland BOULARD, Claude BOURLIER, Michel CAQUOT, Jean-Louis CAVENNE, Pascal DESAUTELS, Bernard DOUCET, Régis FERMIER, Gérard GORISSE, Daniel GROSBETY, Daniel LEMAIRE, Alain LESCOUET et Mesdames Olivette BARRE, Françoise DUCHEIN.

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE DES OPERATEURS DU CTA/CODIS

Vu l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,

Vu l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **DECIDE** d'ouvrir pour les agents non sapeurs-pompiers professionnels affectés sur les postes d'opérateurs du CTA-CODIS, le régime indemnitaire dans les conditions suivantes :

Niveau d'emploi	Taux IAT	
	Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013	A partir du 1 ^{er} juillet 2013
Agents stagiaires	3 %	3 %
Agents titulaires + TRS 2	4 %	4 %
Opérateur salle Opérationnelle	4 %	5 %
Chef opérateur salle opérationnelle	4 %	6 %
Adjoint chef de salle Opérationnelle	4 %	8 %

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE

09 JUL. 2012

PREFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.